

**Notice sur les Rouvières, apothicaires du roi (Louis XIV) et maîtres apothicaires de Paris. Réception de Louis Henry Rouvière à la maîtrise d'apothicairerie en 1706 / [Paul Dorveaux].**

**Contributors**

Dorveaux, Paul, 1851-1938.

**Publication/Creation**

[Dijon?] : [publisher not identified], [1905]

**Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/futcsega>

**wellcome  
collection**

Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

B. xxiv. Rou

46901

11

# NOTICE SUR LES ROUVIÈRE

Apothicaire du Roi (Louis XIV) et Maitres Apothicaire de Paris

RÉCEPTION DE LOUIS-HENRY ROUVIÈRE

A LA MAITRISE D'APOTHICAIRES EN 1706

par le Docteur PAUL DORVEAUX

Bibliothécaire à l'École supérieure de Pharmacie de Paris.



Digitized by the Internet Archive  
in 2019 with funding from  
Wellcome Library

<https://archive.org/details/b30606809>

## NOTICE SUR LES ROUVIÈRE

Apothicaire du Roi (Louis XIV) et Maitres Apothicaire de Paris

---

J'ai exposé, en 1903, les vexations subies par cet apothicaire privilégié, Nicolas du Ruisseau, qui, sur le tard, avait voulu parvenir à la maîtrise d'apothicairerie par la voie des examens, et la façon spirituelle dont il s'était vengé de son échec immérité en se gaussant de l'illustre Compagnie et communauté des maîtres apothicaire de Paris<sup>1</sup>. Je viens aujourd'hui retracer la pompe déployée chez ces mêmes apothicaire, quelque 33 ans plus tard, pour la réception du fils d'un confrère riche, influent et bien en cour. Ce confrère n'est autre que Henry Rouvière, appelé plus généralement « de Rouvière », dont le portrait se trouve dans la salle des actes de l'École supérieure de pharmacie de Paris<sup>2</sup>.

**Rouvière père.** — Apothicaire ordinaire du roi, Henry Rouvière servit douze ans à l'armée en qualité d'apothicaire-major, « avec beaucoup d'approbation », dit Nicolas de Blegny<sup>3</sup> ; puis, au commencement de l'année 1680,

---

(1) *Factum pour Nicolas du Ruisseau*, apothicaire de la Grande Ecurie du Roi (Louis XIV), aspirant à la maîtrise d'apothicairerie, demandeur, contre les Maitres et Gardes apothicaire de Paris, défenseurs. Nouvelle édition publiée par le D<sup>r</sup> P. Dorveaux, Dijon, 1903 (in-8° de 66 pages).

(2) V. *Centenaire de l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, 1803-1903*, Paris, 1904, p. 384. — Le portrait de Henry Rouvière a été reproduit dans le numéro de novembre 1904 du journal *la Pharmacie*, p. 393, d'après une photographie de M. Blancard.

(3) BLEGNY (Nicolas de). *Le Temple d'Esculape où sont déposées les nouvelles découvertes de médecine, qui ont été recueillies dans la première quinzaine du mois d'avril 1680*. Paris, p. 266.

il fut récompensé de ses services par le don gratuit que lui fit Louis XIV, de la charge d'apothicaire ordinaire des camps, armées et hôpitaux de Sa Majesté. A ce privilège, il en ajouta bientôt deux autres, car il obtint pour lui seul les deux charges d'apothicaire de la Petite Écurie du roi. Il figure, avec tous ces titres, dans l'« Estat des Apoticairez commençaux de la maison du Roy et des maisons des princes et princesses de la famille royale », publié en 1688<sup>1</sup>; de plus, il y est donné comme « artiste de la Société royale de médecine ». Auparavant (29 août 1682), il avait été élu syndic du Corps et communauté des apothicaires des maisons royales, et, le 30 août 1686, il avait rendu compte « de la recette et dépense par luy faite en ladite qualité<sup>2</sup> ».

En 1694, le 31 juillet, il sollicite l'honneur d'être reçu dans la Compagnie des maîtres apothicaires de Paris, et il prend l'engagement d'opter pour cette Compagnie dès qu'il aura été admis à la maîtrise. Il verse, le 3 septembre, au Bureau des Apothicaires, 500 livres pour sa réception, et, le 3 octobre, il s'engage à payer, en outre, la somme de 300 livres, dans le cas où il vendrait l'une de ses deux charges d'apothicaire ordinaire du roi en sa Petite Écurie. Enfin, il est reçu maître par agrégation, le 7 octobre, après avoir fait pour son chef-d'œuvre une tablette de la poudre appelée *Pulvis laticitæ*<sup>3</sup>. Le 29

---

(1) *Privilèges et règlemens concernant les Apoticairez des maisons royales*, recueillis et imprimez sous le syndicat de Messieurs Habert et Goubier. Paris, 1688, p. 134 à 142.

(2) *Arrêt contradictoire du Conseil privé du Roy... pour Henry Rouvière... contre Pierre Frapin et Jacques Trudon, se disans syndics de la prétendue Communauté des apothicaires du Roy...* Du 8 août 1696, p. 4.

(3) La *pulvis laticitæ* est la base de l'*electuarium laticitæ*, dont l'invention a été attribuée à Nicolas de Salerne. Or, la formule de cet électuaire ne se trouve ni dans les manuscrits ni dans l'édition princeps de l'*Antidotarium Nicolai* (Venise, 1471); elle figure dans le *Dispensarium magistri Nicolai Præpositi ad aromatarios* (édition antérieure à 1500, fol. XLIX r°; édition de Lyon, 1505, f° lii v°), et dans les éditions de l'*Antidotarium Nicolai* postérieures à la publication de ce *Dispensarium*.

du même mois, il se présente à la Faculté de médecine de Paris et y appose sa signature sur le registre du Concordat de 1631<sup>1</sup>; puis il se rend chez le Lieutenant général de police pour y prêter le serment accoutumé.

Rouvière se trouve alors pourvu de trois « offices d'apothicaires privilégiés » et du titre de maître apothicaire de Paris. Ne pouvant être membre de deux corporations rivales, il opte, conformément à son engagement, pour la Compagnie des maîtres apothicaires. Immédiatement, les syndics de la Communauté des apothicaires du roi et des maisons royales l'attaquent par devant le Lieutenant général de police et demandent qu'il soit obligé de se défaire de ses trois charges d'apothicaires privilégiés. Ce différend fut tranché par un *Arrest contradictoire du Conseil privé du Roy*, en date du 8 août 1696<sup>2</sup>, lequel donna gain de cause à Rouvière et lui permit de conserver ses trois privilèges.

---

Cette poudre était composée de : safran, zédoaire, xylobalsame ou scions de lentisque ou santal citrin ou bois d'aloès, clous de girofle, écorce de citron sèche, petit galanga, macis, noix muscade, storax calamite, semence de grand basilic, de chacun cinq gros; rasure d'ivoire, thym, épithym, perles, de chacun deux gros; os de cœur de cerf, ambre gris, musc, camphre, de chacun un gros; feuilles d'or, feuilles d'argent, de chacune un scrupule. Elle est appelée : *pulvis laticia Nicolai Salernitani* par BAUDERON (*Paraphrasé sur la Pharmacopœe*, 2<sup>e</sup> édition, Lyon, 1593, p. 267), par Nicolas LEMERY (*Pharmacopée universelle*, Paris, 1697, p. 349), etc.; *pulvis laticans authoris incerti* et *poudre de liesse* par Jean de RENOU (*Les Œuvres pharmaceutiques*, Lyon, 1626, p. 617); *pulvis laticans* par Moÿse CHARAS (*Pharmacopée royale*, Paris, 1676, p. 253) et dans le *Codex medicamentarius* (Paris, 1732, p. 66); *poudre létifiante* par BAUMÉ (*Éléments de pharmacie*, Paris, 1762, p. 476); *species laticantes Galeni, ex Nicolao Præposito*, dans la *Pharmacopœia Augustana* (Augsbourg, 1694, p. 150), etc.

(1) Ce registre se trouve à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris (manuscrit 84). Les articles du concordat de 1631 ont été insérés dans : les *Pandectes pharmaceutiques*, par LAUGIER et DURUY (Paris, 1837, p. 82-86); l'*Histoire des Apothicaires*, par PHILLIPPE (Paris, 1853, p. 176-180); l'*Histoire de la Pharmacie*, par ANDRÉ-PONTIER (Paris, 1900, p. 209-217), etc.

(2) Cet *Arrest*, déjà cité, se termine par les conclusions suivantes : « Un apothicaire du Roy, ou privilégié suivant la Cour, s'estant fait aggreger dans la Communauté des apothicaires de Paris, n'est point tenu de se défaire de sa charge ou de son privilège; il a la liberté de tenir boutique d'apothicaire à Paris, en vertu de son privilège ou de la maistrise, à son choix. Tenant boutique ouverte seulement en vertu de sa maistrise, en conservant néanmoins le titre de sa charge ou de son privilège, il n'est point tenu d'assister aux assemblées des autres privilégiés, de contribuer aux dettes qu'ils ont contractées depuis son option, ni de leur payer le droit de confrérie ».

Henry Rouvière était établi rue Saint-Honoré, près de l'église Saint-Roch. Très hospitalier, il fournissait le logement à « Messieurs Boudin, Poisson, Beaulieu et Doquican, premiers apothicaires du Corps du Roy », lors de leur séjour à Paris<sup>1</sup>. Sa boutique, « d'une propreté extraordinaire », contenait toutes les « matières médicinales simples et composées » alors en usage, et, de plus, quelques fructueux produits de sa fabrication : « une eau vulnéraire d'un très grand effet dans les plaies d'arquebusade », de l'orviétan, de la thériaque, etc.<sup>2</sup>; mais c'est surtout la thériaque qui était la spécialité de la maison<sup>3</sup>.

Cette panacée, que les apothicaires de Paris avaient fait venir, pendant des siècles, de Venise, de Rome, de Montpellier, des foires de Beaucaire et de Guibray, ou d'ailleurs, avait été préparée publiquement à Paris, pour la première fois, au commencement de l'année 1667, par Moyse Charas, apothicaire privilégié, qui en avait fait une seconde dispensation, plus solennelle que la première, pendant l'hiver de 1669-1670<sup>4</sup>. Quatorze ans plus tard, trois maîtres apothicaires de Paris : Matthieu-François Geoffroy, Antoine Josson et Simon Boulduc avaient entrepris, en grande pompe, au siège de leur corpora-

---

(1) *Le Livre commode des adresses de Paris pour 1692*, par Abraham DU PRADEL (Nicolas de BLEGNY), nouvelle édition par Edouard FOURNIER, t. II, p. 69 (Paris, 1878).

(2) *Le Livre commode des adresses*, t. I, p. 167 et 168.

(3) « M. de Rouvière le père, dit l'abbé de Vallemont (dans la préface du *Voyage du tour de la France*, par feu L. Henry de ROUVIÈRE, Paris, 1713), s'est fait un nom distingué dans le monde par son excellente thériaque, que chacun estime pour le moins autant que la fameuse thériaque de Venise ». Il est mentionné par POMET (*Histoire générale des drogues*, seconde partie, p. 62, Paris, 1694) au nombre des quelques « personnes d'honneur » dont on peut employer la thériaque sans s'exposer à être trompé. Il est cité également par SAVARY DES BRUSLONS dans son *Dictionnaire universel de commerce* (t. II, col. 1725, Paris, 1723) à l'article « Thériaque ».

(4) CHARAS a publié à ce propos un livre intitulé : *Thériaque d'Andromachus, dispensée et achevée publiquement à Paris par Moyse CHARAS, l'un des Apothicaires de Monseigneur le Duc d'Orléans, Frère unique du Roy* (Paris, 1668), dont une nouvelle édition, parue en 1685, se termine par la « Relation de ce qui s'est passé en une nouvelle composition de Thériaque que l'auteur de ce livre a faite en public ».

tion, rue de l'Arbalète, une nouvelle préparation publique de thériaque, d'environ 400 livres, laquelle, terminée dans les derniers jours de janvier 1684, avait duré plus de quatre mois<sup>1</sup>. Les honneurs et les profits recueillis par ses confrères, incitèrent Henry Rouvière à les imiter.

Au mois de mars 1685, il exposa publiquement, en présence de M. de la Reynie, lieutenant de police, de M. le Procureur du roi, de MM. les Doyen et Professeurs de la Faculté de médecine, et d'un grand nombre de savants et de personnes de qualité, une première dispensation d'environ 800 livres pesant de thériaque. Le public en avait été averti dès le mois d'octobre précédent par un placard imprimé qui fut affiché par tout Paris. Deux thèses, dont l'une magnifiquement illustrée, furent imprimées pour cette circonstance, et des comptes-rendus très élogieux de la solennité furent publiés dans le *Mercurie galant*<sup>2</sup> et dans le *Journal des Sçavans*<sup>3</sup>.

Cette provision ayant été débitée en moins de quatre ans, Rouvière organisa, au commencement de l'année 1689, une seconde préparation publique de thériaque. Il en confectionna près de 1.400 livres, sous les auspices de Daquin, premier médecin de Louis XIV, qui lui fit l'honneur d'en aller voir deux fois la dispensation. Une nouvelle thèse illustrée fut publiée à cette occasion<sup>4</sup>.

---

(1) La « relation historique de la composition de la Thériaque faite à Paris au commencement de cette année 1684 » et le résumé des discours prononcés à cette occasion ont été insérés dans le *Journal des Sçavans* du lundi 28 février 1684. Les « thèses » publiées pour cette circonstance sont exposées dans la salle de lecture de la bibliothèque de l'École supérieure de pharmacie de Paris.

(2) *Mercurie galant* de mars 1685, pages 126 à 151. Dans le volume d'octobre 1704 du même journal (p. 67), il est de nouveau question de la préparation publique de thériaque faite par Rouvière en 1685.

(3) Le *Journal des Sçavans* du lundi 30 avril 1685 contient un article intitulé : « Préparation célèbre de la Thériaque nouvellement faite à Paris par M. de Rouvière, apoticaire ordinaire du Roy, et des camps, hôpitaux et armées de Sa Majesté ».

(4) Cette seconde préparation publique de thériaque est mentionnée dans le *Mercurie galant* d'octobre 1704 (p. 70) et dans le *Journal des Sçavans* du lundi 16 may 1689 (p. 183 de la seconde édition).

Une troisième préparation publique, plus importante et plus pompeuse que les précédentes, fut faite, avec thèse illustrée, en mai 1702, « dans la grande salle du Jardin et laboratoire<sup>1</sup> des maîtres apothicaires de Paris ». Rouvière dépensa, cette fois, plus de 14.000 livres pour obtenir environ 2.200 livres pesant de thériaque, qu'il logea dans un seul vase construit spécialement pour cet usage. Cet énorme récipient que le  *Mercure galant*<sup>2</sup> qualifie de « chef-d'œuvre achevé », devint une des curiosités du laboratoire de Rouvière. Chacune de ces préparations publiques avait été accompagnée d'une dispensation d'orviétan.

Deux ans plus tard, Claude Biet, « ancien garde<sup>3</sup> », faisait à son tour une composition publique de thériaque dans la grande salle du Jardin de la communauté des maîtres apothicaires, avec un succès égal à celui de Rouvière. Celui-ci en prit ombrage et publia immédiatement contre son confrère un « libelle injurieux » sous forme de *Lettre*<sup>4</sup>, qui fut l'origine d'une polémique

---

(1) Ce laboratoire, nouvellement créé, venait d'être inauguré par Claude Biet, qui y avait fait, le 18 mai 1702, l'ouverture du cours public et gratuit de chimie. Cf. « Les premières années du cours de chimie au Jardin des Apothicaires de Paris », par le D<sup>r</sup> P. Dorveaux, dans le *Bulletin des Sciences pharmacologiques*, numéro de février 1905, p. 107 à 116.

(2) *Mercuré galant* d'octobre 1704, p. 73.

(3) Claude Biet, né à Chauvort (Bourgogne), en 1668, mort à Paris le 5 mars 1745, a son portrait dans la Salle des actes de l'École supérieure de pharmacie de Paris. Il est mentionné dans le livre du *Centenaire de l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris* (Paris, 1904, p. 383), et dans l'article du *Bulletin des Sciences pharmacologiques* de février 1905, déjà cité.

(4) J'ai cherché en vain un exemplaire de cette *Lettre*; mais j'en ai trouvé une longue analyse dans les *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, octobre 1704 (Trévoux, 1704, p. 1779 à 1786). Biet y répondit par un article inséré dans le fascicule de novembre 1704 des mêmes *Mémoires* (p. 1931 à 1937), et par une brochure intitulée : *Lettre adressée à Messieurs les Doyen et Docteurs Professeurs en Pharmacie de la Faculté de Médecine à Paris, et aux Maîtres et Gardes en charge des Marchands Apothicaires de cette Ville*, par M...., Maître Apothicaire à Paris, pour servir de Réponse à une Lettre de M ... sur la Thériaque composée publiquement par Monsieur Biet, ancien garde (8 novembre 1704), in-12 de 47 pages. Rouvière riposta par deux nouveaux libelles auxquels Biet répondit par la brochure suivante : *Lettre adressée au sieur de Rouvière, Apothicaire des Camps et Armées*

ardente et de la publication d'un certain nombre de factums, pendant les années 1704 et 1705. Mais bientôt il abandonna cette querelle malheureuse pour revenir à de plus nobles sujets.

Après avoir obtenu, le 15 décembre 1705, l'immatriculation de son fils unique Henry-Louis, il résolut de célébrer en grande pompe sa réception à la maîtrise d'apothicairerie, fixée à la date du 3 mai 1706. Cette réception est narrée tout au long dans une brochure intitulée : *Lettre d'un curieux<sup>1</sup>, à un savant de province, sur la réception de M. Rouvière, à la maîtrise d'apothicaire, à Paris. A Paris, chez Claude Cellier, rue Saint-Jacques, à la Toison d'or. MDCCVI* (in-12 de 40 pages), laquelle est ornée à la page 39 d'une gravure dans le texte représentant les deux faces d'un jeton commémoratif, frappé pour cette circonstance.

En 1707, Rouvière fut nommé garde de la communauté pour trois ans ; élu receveur de la bourse particulière pour l'année 1708, il fut remplacé dans cette charge par François Regnault. En 1713, il perdit son fils, enlevé par une mort prématurée ; et, en 1715, il devint consul<sup>2</sup>. Désirant « donner des marques de son affection et de sa bienveillance pour la Compagnie », il lui fit don, le 18 novembre 1718, des articles suivants : « un poelon d'argent avec sa queue de bois d'ébène, deux spatules d'argent, le tout armorié à ses armes et sur lesquelles (*sic*) est inscrit : *H. Rouviere pharmacopæorum parisien-*

---

*du Roy et de ses Écuries, pour servir de Réponse aux deux derniers Libelles injurieux qu'il a publiés contre Monsieur BIER, ancien Maître et Garde Apothicaire de Paris, par M...., Maître Apothicaire à Paris (30 mars 1705), in-12 de 72 pages.*

(1) Le *curieux* en question est très probablement l'abbé de Vallemont, ami de la famille Rouvière et auteur du jeton commémoratif de la réception de Henry-Louis.

(2) Les *juges-consuls* s'occupaient des affaires qui, de nos jours, relèvent des tribunaux de commerce. A Paris, ils étaient au nombre de cinq : un *juge* et quatre *consuls*, élus par les marchands les plus notables.

*sium præfectus anno 1707, et consul anno 1715, dono me dedit*; un couteau à couper les tablettes, un bistortier de bois d'ébène pour les rouler, le tout pour servir aux aspirants lors de leur dernier chef-d'œuvre, qui est la tablette; un coin divisé en deux carrez, sur l'un desquels est inscrit : SALUS PUBLICA, représentant une figure en pied, assise, faisant une libation sur l'autel d'Esculape, et au-dessous est écrit : H. R. F.; sur le revers de l'autre est représenté un serpent posé sur un pied d'estal avec la légende : TERRET SED SANAT, et au-devant du pied d'estal sont les armes dudit sieur Rouvière, au dessous desquelles est inscrit : LUD. HENRIC. ROUVIERE PHARMACOP. PARIS. MDCCVI<sup>1</sup> » (c'était le coin du jeton commémoratif mentionné ci-dessus).

Henry Rouvière mourut probablement en 1720<sup>2</sup>. D'après les quelques autographes de lui, qui se trouvent dans les archives des apothicaires de Paris, il est à présumer que son instruction laissait beaucoup à désirer; cependant, il a prononcé quantité de discours, lors de ses préparations de thériaque principalement, et il a publié un certain nombre de libelles. Si nous en croyons la *Lettre adressée au sieur de Rouvière*<sup>3</sup>, ses discours auraient été composés par un littérateur du nom de Passerat, et ses libelles seraient l'œuvre d'auteurs à sa solde. Rouvière était riche et généreux, il pouvait se payer ce luxe. Jal l'a fait figurer dans son *Dictionnaire critique*<sup>4</sup> comme parrain de Marie-Charlotte, fille de Claude-François Péaget, maître apothicaire à Paris.

---

(1) Archives des apothicaires de Paris, registre 37 : *Livre des délibérations* (1651-1735), f° 72 v°.

(2) La dernière signature de Henry Rouvière sur le *Livre des délibérations* est du 19 février 1720.

(3) *Lettre adressée au sieur de Rouvière*, 30 mars 1705, p. 10.

(4) JAL. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 2<sup>e</sup> édition, p. 455, col. 1 (Paris, 1872).

**Rouvière fils.** — Louis-Henry Rouvière<sup>1</sup> naquit très vraisemblablement à Paris. Après avoir fait de bonnes études classiques et un sérieux apprentissage chez son père, il résolut de compléter son éducation par un grand voyage. Il se mit en route le 17 novembre 1703, et se dirigea à petites journées vers la Suisse, par Châlons, Nancy et Strasbourg, où il passa trois mois. Entré en Suisse par Bâle, il visita Soleure, Berne, Morat, Lausanne et Genève; puis il vint à Lyon et continua son tour de France par Avignon, Toulon, Marseille, Beaucaire, Nîmes, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, etc. Il séjourna quatre mois à Montpellier, du 11 juillet 1704 au 15 novembre suivant, chez Antoine Deidier<sup>2</sup>, célèbre médecin et professeur royal en chimie, qui lui procura l'occasion de faire son premier cours de chimie. Le récit de son voyage a été publié par l'abbé de Vallemont sous le titre de : « *Voyage du tour de la France, par feu M. Henry de ROUVIÈRE, Conseiller du Roy en l'Hôtel de Ville de Paris, et Apoticaire ordinaire de Sa Majesté. Paris, Étienne Ganeau, 1713* »; mais la première partie seule fut imprimée<sup>3</sup>.

Immatriculé au Bureau des Apothicaires le 15 décem-

---

(1) Rouvière fils a signé : *Henry-Louis Rouvière*, l'acte de son immatricule et le registre du Concordat; dans ses autres actes, il est appelé *Louis-Henry*, ainsi que sur le jeton frappé en l'honneur de sa réception à la maîtrise. Dans l'« Approbation » et le « Privilège du Roy » qui terminent ses *Réflexions sur la fermentation*, il est dit : *L.-H. Rouvière*. Enfin, l'abbé de Vallemont l'a dénommé *Henry de Rouvière* sur le titre de son *Voyage du tour de la France*.

(2) *Deidier* est appelé *Didier* dans le *Voyage du tour de la France* (p. 429 et p. 4 de la Préface). La notice sur Antoine Deidier, publiée dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*, par feu Jean Astruc (Paris, 1767, p. 286), a été reproduite dans tous les recueils de biographies.

(3) Elle s'arrête au départ de Bordeaux et se termine par ces mots : « Si cette première Partie du *Voyage de feu M. de Rouvière* est du goût du Public, on donnera incessamment la seconde, qui n'est pas moins curieuse ». Un article sur le *Voyage du tour de la France* a été publié dans les *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts* (Trévoux, avril 1713, p. 583 à 586).

bre 1705, Rouvière fils choisit Paul Dubois<sup>1</sup> pour son conducteur, versa la somme de 900 livres et prit connaissance des noms de ses interrogateurs, à savoir : Molmie fils, Rotrou, Regnault, Astier, Bouchon, Pradignat, Gillet, Duverger et Larivière. Pour son chef-d'œuvre, fixé au 3 mai 1706, on lui donna deux compositions à préparer<sup>2</sup> : le mithridate et la poudre de *rosata novella*<sup>3</sup>. Sa réception se fit en grande pompe, devant « une fort belle assemblée, à laquelle présidait M. de Saint-Yon, doyen de la Faculté de médecine » ; elle fut précédée d'un savant discours, prononcé par le récipiendaire, et couronnée par la distribution d'un jeton frappé spécialement pour cette circonstance. Un compte-rendu en fut publié dans les derniers jours du mois suivant (il est reproduit ci-après *in-extenso*).

Rouvière signa le registre du Concordat le 6 mai 1706, puis il prêta serment devant le Lieutenant général de police. A peine investi de la maîtrise, il fut chargé, par ses confrères, de faire dans leur Jardin le cours de chimie inauguré par Claude Biet le 18 mai 1702 et continué depuis par Charles Habert (1703), François de Larivière (1704) et David Gillet (1705). « Jamais cours de chymie ne se fit plus magnifiquement et avec plus de succès, dit l'abbé de Vallemont<sup>4</sup>. Toutes les opérations de la pharmacie chymique s'y firent en grand et réus-

---

(1) Paul Dubois, reçu maître apothicaire de Paris en 1695, fut garde en 1710, 1711 et 1712, consul en 1719.

(2) Archives des Apothicaires, Registre 21, intitulé : *Ancien Livre des immatriculés des Marchands Apothicaires-Épiciers* (1604-1711), pages 85 à 87.

(3) La *rosata novella* était une poudre aromatique, analogue à la *pulvis lætitia*, dont la formule se trouve dans la pharmacopée de Nicolas MYRESE d'Alexandrie (*De compositione medicamentorum opus, Sectio prima : De Antidotis, caput 204*) et dans l'*Antidotarium Nicolai*. Il y entrât : roses, sucre, réglisse, cannelle, clous de girofle, spicanard, gingembre, galanga, noix muscade, zédoaire, storax calamite, cardamome et semence d'ache (v. l'*Antidotaire Nicolas*, publié par le D<sup>r</sup> P. DONVEAUX, Paris, H. Welter, 1896, p. 26).

(4) ROUVIÈRE. *Voyage du tour de la France*. Préface par l'abbé de Vallemont.

sirent le plus heureusement du monde. Rien n'y fut épargné. On s'étoit assuré des plus belles drogues simples qui fussent alors à Paris. Aussi, rien ne se démentit, et l'artiste arriva toujours inmanquablement où il se proposoit d'aller. On examinait, dans la suite des opérations, tous les phénomènes qui se présentoient, et M. de Rouvière les expliquoit nettement et précisément. On lui faisoit des objections, et il y répondoit avec beaucoup de politesse et ne manquoit jamais de convaincre et de satisfaire par ses décisions. Il fit un pareil cours de chymie deux ans après, c'est-à-dire en 1708, aux Écoles de médecine, avec l'approbation et l'applaudissement de tous ceux qui y assistoient ».

Cette même année 1708, Rouvière fit paraître un petit traité de chimie, intitulé : *Réflexions sur la fermentation et sur la nature du feu, fondées sur des expériences nouvelles* (Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1708, in-12 de XXII-166 p.), lequel fut analysé dans les *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts* (Trevoux, avril 1708, p. 670 et 682).

Il se disposait à faire une préparation publique et solennelle de cette fameuse panacée, la thériaque, qui avait valu à son père une grosse fortune, lorsque la mort vint le surprendre, en 1712.

L'abbé de Vallemont a inséré en tête du *Voyage du tour de la France*, un éloge de son auteur, dont voici quelques extraits : « M. de Rouvière avoit beaucoup d'inclination pour la belle physique, pour les expériences, et en particulier pour la chymie, qu'il a toujours cultivée jusqu'à sa mort. Ceux qui ont vu le beau laboratoire que M. son père a fait bâtir dans sa maison pour seconder les heureuses dispositions de son fils, avoueront qu'il ne manquoit rien là pour s'exercer et

pour philosopher commodément. Tout y est bien entendu : les fourneaux dont on peut avoir besoin pour les opérations les plus longues et les plus violentes, s'y trouvent parfaitement bien faits ; les vaisseaux de tout genre y sont en grand nombre.....

« Au-dessus du laboratoire étoit le cabinet de feu M. de Rouvière. Ce cabinet s'embellissoit tous les jours par les raretés qu'on y rassembloit. On y voyoit un droguier très propre et bien arrangé selon l'ordre des trois familles de la nature : les minéraux y tenoient le premier rang ; les végétaux occupoient le second, et les animaux étoient dans le troisième. Tout cela étoit rangé dans des tiroirs avec une propreté qui faisoit autant de coups d'œil agréables qu'il y avoit de tiroirs...

« Je ne sçai s'il s'est jamais trouvé chez un particulier un si grand nombre de livres curieux et bien conditionnés. Il y en avoit de tous les arts et de toutes les sciences ; et surtout les livres qui traitent de l'histoire naturelle n'y étoient pas oubliés. Le choix en étoit bon. Les livres de pharmacie, qui étoit le principal objet de ses études, y étoient en grand nombre. J'y ai compté jusqu'à 50 Pharmacopées. Il y avoit beaucoup d'historiens. Tous les dictionnaires et tous les journaux imprimés en Europe pour l'histoire, pour les arts et pour les sciences, faisoient partie de ce cabinet.... »

---

# RÉCEPTION DE LOUIS-HENRY ROUVIÈRE

A LA MAITRISE D'APOTHICAIRES

---

LETTRE D'UN CURIEUX, A UN SAVANT DE PROVINCE,

sur la Réception de M. Rouvière, à la Maitrise d'Apoticaire (sic), à Paris

---

*Monsieur,*

*Si je voulois maintenant faire le philosophe, j'en ai la plus belle occasion du monde ; et il m'en coûteroit peu, pour faire ici une grande montre d'érudition. Je n'aurois qu'à employer tout ce que tant d'auteurs ont dit, pour peindre l'hûreux état d'un homme qui sait se borner dans une condition médiocre : je n'aurois qu'à représenter les dangers où l'on s'expose, quand on veut figurer dans les grandes charges. Je ne manquerois pas de vous dire que les foudres tombent sur les palais et épargnent les cabanes des bergers ; que les grandes élévations sont exposées à de grandes chûtes ; que la fortune la plus flateuse est sujète à de tristes révolutions ; que les astres les plus lumineux souffrent les éclipses les plus terribles. Et tout cela, Monsieur, ne seroit pas hors de saison, puisque j'ai à vous parler d'une chose qui vient de se passer sous nos yeux, et qui nous persuade, qu'il y a encore dans le monde de ces excellens hommes de l'âge d'or, lesquels pouvant s'élever au-dessus des autres, restent dans leur état par une modération dont nous avons peu d'exemples en ce siècle, où les moins dignes sont les plus avides usurpateurs des dignitez que l'équité ne destine qu'au mérite et à la vertu.*

*Voici ce que c'est. M. Rouvière, célèbre apoticaire de Paris, que vous connaissez, n'a qu'un fils, qui a fait ses études assez bien pour prétendre à quelques emplois considérables. Ce fils, tout rempli du mérite que donnent une hûreuse naissance, une belle éducation, les voyages qu'il a faits et la connaissance du monde, a crû que le meilleur parti qu'il pouvoit prendre, étoit de se conformer à la volonté de son père, et de se renfermer dans la profession d'apoticaire, dont il fut reçû maître au mois de may dernier (1706). Cela ne s'est pas fait tout uniment. Il est entré dans cette affaire des preuves de la capacité et du mérite de M. Rouvière le fils; et M. Rouvière le père y a mêlé cette politesse et ces belles manières qui lui sont si naturelles. Vous en jugerez, quand je vous aurai tout dit. Un savant comme vous, qui s'intéresse si fort à tout ce qui concerne l'avancement des arts, trouvera ici plusieurs choses qui ne lui seront pas indifférentes, et qui prouvent à merveilles qu'on est fort sévère à Paris dans la réception des personnes à qui on confie la santé des hommes.*

*La réception de M. Rouvière fut précédée d'un rigoureux examen qui se fit au Bureau des Apoticaire, où il se trouva une fort belle assemblée à laquelle présidoit M. de Saint-Yon, doyen de la Faculté de Médecine. Il y avoit M. de Hodencq et M. Chomel, docteurs en médecine de la Faculté de Paris et professeurs en pharmacie. Outre Messieurs Alary, Courtois et Gallet, maîtres opoticaire et gardes en charge, il y avoit encore plusieurs autres maîtres qui étoient nommez pour examinateurs. M. Dubois, fort expérimenté dans la pharmacie, étoit celui que M. Rouvière avoit donné, selon la coûtume, pour conducteur à son fils. Plusieurs personnes de considération s'y trouvèrent aussi, afin d'entendre le discours que M. Rouvière le fils prononça avec beaucoup de grâce et de présence d'esprit. Vous ne serez*

*pas fâché que je vous fasse part de cette pièce, qui fut fort applaudie, et je suis seur que vous la trouverez de vôtre goût.*

## DISCOURS PRONONCÉ PAR M. ROUVIÈRE

AU BUREAU DES APOTICAIRES DE PARIS

Quoyque l'étude des choses naturelles, Messieurs, fasse depuis plusieurs années ma plus sérieuse occupation, cependant je n'aurois pas osé me présenter devant vous, qui êtes reconnus pour les oracles de la médecine et de la pharmacie, si je n'avois consulté que mes forces, et si je n'avois pas été soutenu par la considération de cette politesse et de cette bonté qui, en vous rendant si respectables, rassurent les plus timides.

Je compte donc, Messieurs, sur vôtre indulgence, persuadé que vous ne ferez pas tant d'attention au peu de connaissances que j'ai acquises, qu'à celles où je puis parvenir par la lecture des ouvrages de nos grands maîtres, et par les fréquentes expériences où j'examinerai, par les règles d'un raisonnement exact, tous les phénomènes que la nature nous présente dans la suite de nos opérations.

La matière de nos études est un océan qui n'a ni fonds, ni rive. Nos recherches n'ont point d'autres bornes que celles de la nature même, qui est immense. Disons quelque chose de plus fort : Les Divines Ecritures menacent d'une ruine entière celui qui oseroit sonder la Majesté de Dieu : *Scrutator Majestatis opprimetur à gloria, Proverb., cap. xxv.* La nature, Messieurs, que Marsile Ficin nomme si bien, d'après Platon, l'art de Dieu, et

l'instrument de la Divinité, *ars Dei et instrumentum Divinitatis*, est elle-même couverte d'un voile de majesté, que les anciens philosophes ont respecté comme impénétrable. *Naturæ rerum vis, atque majestas*, dit Pline, *in omnibus momentis fide caret. Hist. nat., Lib. VII, Cap. 1.* Pythagore avoit dit, plusieurs siècles auparavant, qu'il y a une témérité sacrilège à entreprendre d'expliquer les secrets que la nature a voulu rendre inaccessibles à nos recherches et à nos examens : C'est assez, se récrie-t-il, pour un philosophe d'admirer tant de rares éfets, tans de phénomènes surprenans, sans vouloir percer dans des abîmes fermez à la curiosité des hommes : *Otiosum est abditos naturæ effectus evolvere, quos natura inaccessos voluit : inaccessam, impenetrabilemque naturæ abyssum non penetrare, sed admirari dumtaxat licitum est.* C'est Plutarque, Messieurs, qui nous a conservé ces précieuses paroles, *Lib. de Audit.*

Cependant, ce n'est pas pour nous détourner tout à fait de l'étude des choses naturelles, que les premiers philosophes du monde ont parlé de la sorte ; mais c'est pour nous apprendre que la nature a son santuaire et ses miracles, aussi bien que la grâce, et que ses mystères ne se découvrent que par les pénibles travaux d'une main sage et religieuse.

Il est vrai que la pharmacie laisse aux géomètres et aux astronomes à contempler le cours des astres, leur situation, leur figure et leur grandeur, tandis que les pharmaciens se renferment uniquement dans la contemplation du monde élémentaire, afin d'y étudier les vertus de tous les mixtes, que la nature produit dans les trois augustes familles des minéraux, des végétaux et des animaux.

Que de richesses cachées dans ces trois règnes de la

nature ! Richesses immenses et inestimables, dont si peu de personnes connaissent tout le mérite ! Je ne parle pas seulement, Messieurs, de ces riches métaux qui sont l'objet de l'avidité des avares, de ces pierres précieuses dont on relève la couronne des maîtres du monde, de ces belles perles qui entrent avec tant de succès dans la parure des dames ; ces perles fussent-elles de cent mille écus, comme étoit celle que la fameuse et magnifique Cléopâtre fit si volontiers dissoudre et avaler à Antoine dans un repas. Car enfin il faut, pour posséder ces richesses, fendre les rochers, ouvrir les entrailles de la terre et descendre dans les abîmes de la mer.

Je ne parle pas non plus de tout ce qu'une diligente anatomie a découvert de surprenant et de merveilleux dans les organes et dans la construction des animaux. Chacun n'est pas propre à ensanglanter ses mains et à porter le fer dans les entrailles des hommes et des animaux. Il y a même des scrupuleux qui s'imaginent que, d'examiner avec tant de curiosité les intestins des hommes morts, c'est proprement *sævire in mortuos*.

Je parle, Messieurs, de trésors que la nature n'a point recelez dans le sein des rochers, dans les mines profondes de la terre, dans les gouffres de la mer, ni dans les entrailles des animaux : je parle de richesses qui s'ofrent de tous côtez à nos yeux. Flore et le Printêms nous les viennent de donner à pleines mains : la charmante saison où nous sommes<sup>1</sup>, les vient de parer d'un verd naissant qui réjoûit toute la nature. Vous voyez bien que je veux parler des plantes, qui composent la plus vaste famille du monde élémentaire ; et le nombre

---

(1) Cette Lettre est datée du 3 juin 1706.

n'en est si grand que pour nous faire sentir, que si le péché nous fait naître sujets à une multitude effroyable d'infirmitez, la miséricorde de Dieu nous a préparé pour le moins autant de remèdes.

Les poètes même du paganisme ont célébré dans leurs vers cet inépuisable trésor de remèdes que la nature nous fournit dans la famille des végétaux, et dont elle ne manque jamais de nous renouveler tous les ans la riche et salutaire provision. *Ovid. de Remed. Amor. Lib. II.*

*Nam quoniam variant animi, variabimus artes :  
Mille mali species, mille salutis erunt :  
Corpora sunt, quæ vix ferro sanantur acuto ;  
Auxilium multis succus, et herba fuit.*

Voilà le champ immense où il faut qu'un pharmacien moissonne sans cesse. Hûreux, s'il connaît toutes les précieuses richesses qui lui sont là présentées ! Mais pour cela il faudroit qu'ont pût dire de lui ce que l'Écriture dit du plus sage des rois, qu'il connaît toutes les plantes, depuis le cèdre qui est sur le Liban, jusqu'à l'hyssope qui sort de la muraille : *Et disputavit super lignis à cedro, quæ est in Libano, usque ad hyssopum, qui egreditur de pariete. III. Reg. c. 4.*

C'est par la connaissance des minéraux, des animaux, et sur tout de tous les enfans, pour ainsi parler, de la nombreuse famille des végétaux, que nous nous métons en état de remplir les devoirs de nôtre profession, et de fournir aux malades ces secours efficaces qu'ils attendent de nous pour le rétablissement de leur santé.

Mais il faut auparavant préparer ces mixtes par les opérations de la pharmacie, qui nous apprend à séparer les parties inutiles ou mauvaises, d'avec celles que l'on a reconnues salutaires tant par les expériences des anciens que par celles des modernes.

Ce n'est pas encore assez : il faut joindre à la pharmacie galénique et ancienne les vives lumières de la pharmacie chymique et moderne, qui pénètre bien plus avant dans l'intérieur des mixtes. Car enfin les opérations merveilleuses de la chymie, par un développement parfait et par une exacte décomposition des mixtes, nous découvrent leurs principes, nous livrent leurs parties essentielles, et nous offrent leurs précieuses substances, dépouillées des impuretés que la pharmacie galénique ne pouvoit pas extirper. C'est pour cela que tout d'une voix, et d'un commun consentement, la chymie est appelée *le Grand Art, l'Art sacré, l'Art des sages et des philosophes, l'Art hermétique*, du nom de ce trois fois grand Hermès, que l'on croit en avoir été l'inventeur.

En effet, nos habiles artistes<sup>1</sup>, secourus de cet art tout divin, ne forcent-ils pas souvent la nature à se développer, à se découvrir, et à nous laisser voir tant de sublimes secrets qu'elle avoit tenus cachez à nos anciens, sans qu'ils pussent espérer de percer jamais le voile sacré, qui les couvroit? *Multarum rerum naturæ, dit saint Augustin, nostram scientiam effugiunt. Lib. XXI, de Civit. Dei, cap. 4.*

Nous n'en sommes plus en ces termes. Le voile du sanctuaire de la nature est rompu. Elle n'a plus de mystères, qui ne soient à notre portée. Tout se développe de jour en jour. Franchissons le mot, Messieurs : la nature, trahie par nos savans artistes, est enfin décelée. Par les instrumens de la chymie et par la sagesse de tant de puissantes expériences, on a ouvert le sein de la nature, on est parvenu à décomposer les corps naturels ; et, par une subtile analyse à qui rien ne peut

---

(1) La chimie étant un *art*, ceux qui la pratiquaient étaient des *artistes*.

échaper, nous ouvrons les entrailles des mixtes, nous anatomisons avec plus de précision qu'on n'a jamais fait, les minéraux, les végétaux et les animaux, et nous métons en plein jour des substances que l'œil humain n'avoit jamais vûes, et dont à peine la raison, en philosophant, avoit aperçu l'existence. Ces secrets si sérieux, et que la nature jalouse et artificieuse ne présentoit que comme des prodiges et des miracles aux anciens, selon le mot de Pline : *Hæc ludibria sibi, nobis miracula ingeniosa fecit natura* : *Hist. nat., Lib. XVI, cap. 32*, ne sont plus maintenant pour nous que des jeux et des spectacles, dont nous connaissons tout l'admirable mécanisme.

L'*or fulminant*<sup>1</sup>, la *poudre fulminante*<sup>2</sup>, dont la découverte fait tant d'honneur à la chymie, nous aprennent ce que la nature fait en secret dans le sein d'une nuée pour former le tonnerre, le foudre et les éclairs<sup>3</sup>. La *fulmination dans le liquide*<sup>4</sup>, qu'on ne fait que de découvrir et qui est un feu réel et éfectif alumé dans le sein

---

(1) L'*or fulminant*, ou safran d'or, a été défini par Nicolas LEMERY (*Cours de chymie*, 7<sup>e</sup> édition, p. 97, Paris, 1690) : « un or empreint de quelques esprits qui le font peter fortement quand on le met sur le feu ». On le préparait en précipitant la solution de chlorure d'or par un excès d'ammoniaque, lavant le précipité, puis le faisant sécher à une douce température. Il passait pour exciter la sueur, arrêter les vomissements, modérer l'action du mercure, etc.

(2) La *poudre fulminante* était composée de trois parties de nitre, deux parties de carbonate de potasse et une partie de soufre.

(3) Cette question de l'origine du tonnerre, de la foudre et des éclairs a été traitée par Nicolas LEMERY dans son *Cours de chymie* (9<sup>e</sup> édition, p. 167, Paris, 1701), au chapitre du « Saffran de Mars apéritif ». — « Pour ce qui est de l'éclair qui précède le bruit du tonnerre, dit-il, il peut venir de ce même vent sulphuré qui, s'étant introduit entre deux nues, en est pressé si fort qu'il en sort avec grande violence, et l'effort qu'il fait en sortant produit un mouvement assez grand pour faire enflammer le soufre qui y est mêlé, et pour frapper l'air diversement en roulant de telle sorte qu'il fasse le bruit que nous entendons. Le tonnerre n'est donc ordinairement produit que par un vent sulphureux enflammé et élançé avec grande impétuosité ; c'est pourquoi l'on sent si fort le soufre dans les lieux où il a passé.... ».

(4) La *fulmination dans un liquide* est décrite dans la 10<sup>e</sup> édition du *Cours de chymie* de Nicolas LEMERY (Paris, 1713, p. 184). On la provoquait en allumant avec une bougie le gaz inflammable (hydrogène), qui se dégagait dans la préparation du sulfate de fer lors de la réaction de l'acide sulfurique dilué sur la limaille de fer.

de l'eau même, nous fait comprendre comment les feux souterrains peuvent s'engendrer et produire ces volcans, ces cendres et ces flâmes, que quelques montagnes vomissent, et qui sont sans doute la cause de ces tremblemens de terre qui semblent menacer le monde élémentaire d'une destruction entière.

L'*arbre de Diane*<sup>1</sup> et toutes les charmantes *végétations métalliques* par lesquelles on fait végéter l'or, l'argent et les autres métaux préparés dans l'eau forte, et où l'on voit avec tant de plaisir des arbres qui croissent à vûë d'œil et qui se divisent en plusieurs branches, ne sont-ce pas là des copies dans lesquelles l'art imitateur de la nature exécute en petit, mais à découvert, ce qu'elle fait en grand et en secret dans les entrailles de la terre, pour la formation de ces immenses arbres métalliques qui font les richesses des mines du Potosi ?

Le *vaisseau*, si ingénieusement inventé *pour faire éclore des œux*, et qu'on substituë avec tant de succès à la mère qui les doit couvrir et fomentier par sa chaleur, nous découvre tout le progrès de la génération. Eusèbe de Césarée, dans le savant Panégyrique qu'il a fait à la gloire de Constantin<sup>2</sup>, en déployant tout ce que Dieu opère par son Verbe dans la nature, il n'oublie pas de marquer que ce Verbe Eternel travaille à former les petits dans le sein des mères, comme dans l'atelier et le

---

(1) L'*arbre de Diane*, ou arbre philosophique, a été découvert par un alchimiste allemand du xv<sup>e</sup> siècle, Eck de Sulzbach. Voici, d'après Ferdinand HOEFER (*Histoire de la chimie*, t. 1, p. 446, Paris, 1842), le procédé pour le préparer, décrit par l'auteur dans la *Clavis philosophorum* : « Dissolvez une partie d'argent dans deux parties d'eau forte. Prenez ensuite huit parties de mercure et quatre ou six parties d'eau forte ; mettez ce mélange dans la dissolution d'argent et laissez le tout reposer dans un bain de cendres, froid ou chauffé très légèrement. Vous remarquerez des choses merveilleuses ; vous verrez se produire des végétations délectables, des monticules et des arbustes ».

(2) Eusèbe de Césarée, historien ecclésiastique et philosophe grec, a écrit une *Vie de Constantin*, qui est un véritable panégyrique de cet empereur.

laboratoire de la nature. Ses paroles sont toutes lumineuses : *Fœtus in utero conceptos, intus in ipsa naturæ officina perficiens, animat atque effingit. Cap. XI.*

Le vaisseau dont je parle, où l'on voit à travers des cristaux toute la suite de la formation du poussin, n'est-il pas lui-même un théâtre, où la nature est forcée de laisser voir à découvert tout le mystère de la génération, qu'elle avoit caché sous des voiles si épais durant tant de siècles ? En vérité, Messieurs, je me représente ce travail si beau, que je croi que si Dieu avoit laissé les hommes dans un état purement naturel, et qu'il ne les eût pas destinez à une fin toute céleste, il ne leur auroit point donné d'autre félicité que la connaissance parfaite et la contemplation des ouvrages de cette industrieuse nature.

Le savant Daniel Krafft, chymiste alleman, en travaillant sur l'urine de l'homme, n'a-t-il pas découvert le *phosphore*<sup>(1)</sup>, qui est sans doute une des plus grandes merveilles de l'art ? L'Écriture Sainte célèbre, comme un miracle, ce qui est raporté dans le second Livre des *Machabées*, où il est dit, que le feu sacré de l'autel, qui avoit été caché dans un puits par les prêtres, lorsque le peuple de Dieu fut mené captif en Perse, ne se trouva point au retour de la captivité, et qu'il n'y avoit qu'une eau bourbeuse, dont on arosa le sacrifice et que le soleil alluma : *Non invenerunt ignem, sed aquam crassam... et accensus est ignis magnus : cap. I.* Certainement ce miracle est grand ; mais s'en faut-il tant que la chymie ne nous ofre une espèce de pareil prodige ? Car enfin ne peut-on pas conserver dans une phiole

---

(1) Le *phosphore* n'a pas été découvert par Krafft, mais par Brand, de Hambourg, qui vendit le secret de sa préparation à Krafft pour 200 thalers (HOEFER, *loc. cit.*, t. II, p. 203).

pleine d'eau un phosphore soixante et dix ans, autant de têts que dura la captivité du peuple de Dieu ? Et si on le tire de l'eau après cela, ne s'allume-t-il pas aussi-tôt à l'air ?

Mais il ne faut pas se persuader que cette merveille de la chymie ne soit qu'une affaire de pure curiosité pour enrichir la physique et pour orner les cabinets des philosophes ; c'est encor un trésor pour la médecine, puisque le *sel d'urine*<sup>1</sup> est un excellent remède pour les fièvres quartes et malignes, que ce sel lève toutes les obstructions, et qu'il pousse merveilleusement par les sueurs et par les urines.

Je pourois célébrer *les encres sympathiques*<sup>2</sup>, les diverses tortures que l'on donne au mercure, cet incompréhensible liquide sec, ce prothée qui se masque sous tant de faux visages et qui, par sa volubilité éternelle, reprend, quand on y pense le moins, sa première forme. Il se fait plus de transformations, plus de métamorphoses dans le laboratoire d'un chymiste, qu'il ne s'en est jamais fait dans l'antre de Circé, cette fameuse magicienne.

Mais, Messieurs, je dois me souvenir qu'il ne faut pas vous fatiguer par des détails qui nous mèneroient trop loin, et sur lesquels vous nous diriez des choses infiniment plus savantes et plus curieuses. Il ne me reste qu'à vous protester, très-illustres Docteurs, que quelques lumières que nous ayons àquises dans l'une et l'autre pharmacie, il est de nôtre devoir de les rassûrer par les

---

(1) Le *sel volatil d'urine* est un carbonate d'ammoniaque impregné d'huile empyreumatique dont la préparation est donnée par LEMERY (*Cours de chymie*, 9<sup>e</sup> édition, p. 673). Rouvière ne fait que reproduire les termes de cet auteur lorsqu'il dit que c'est un excellent remède pour les fièvres quartes et malignes, etc.

(2) Le *Cours de chymie* de LEMERY contient deux chapitres sur les « encres appelées sympathiques ». Ce sujet devait alors singulièrement piquer la curiosité du public, dit HOEFER (*loc. cit.*, t. II, p. 297).

vôtres, qu'il faut toujours regarder comme le niveau sur quoi nous devons régler nos préparations. Vous êtes, Messieurs, les oracles de la médecine, les confidants et les interprètes assurés de la nature. Il faut vous écouter avec respect et vous obéir avec fidélité.

Quant à vous, Messieurs, qui êtes sans contestation les plus habiles pharmaciens de l'Europe, je vous assure, que je ne m'éloignerai jamais de l'esprit d'une Compagnie pour qui j'ai toujours eu une vénération singulière. Il y a déjà quelques années, que j'ambitionne de me voir associé à un Corps composé de personnes si respectables par leur probité, par leur savoir et par leur expérience. J'espère, Messieurs, que vous me ferez la grâce de m'accorder cet honneur : aussi, soyez persuadés que je vous serai attaché par des liens d'estime et d'affection qui dureront autant que ma vie.

*Il faut, Monsieur, vous dire encore que M. Rouvière, extrêmement content de ce que son fils, qui pouvoit aspirer à toute autre chose, consentoit de se borner à la profession d'apothicaire, a voulu marquer le tème de sa réception par un jetton qu'il a fait graver exprès, pour en faire les présents ordinaires.*

*Il y a d'un côté la déesse de la santé, qui est la Dea Salus, pour qui les Romains avoient beaucoup de dévotion. Ils lui firent bâtir un temple dans Rome, proche une des portes de la ville et qui fut nommée à cette occasion Porta salutaris. Cette Dea Salus est assise, et elle présente dans une patère quelque chose à un serpent, qui est le symbole d'Esculape, le dieu de la médecine. Ce serpent est tortillé autour d'un autel : c'est ainsi que cette déesse se trouve sur les médailles antiques, et sur tout dans une belle médaille de L. Aelius Cæsar, qui fut adopté par l'empereur Hadrien.*